

INSCRIPTIONS



Comment s'inscrire ?

Rendez-vous au secrétariat ou, dès le 26 janvier, remplissez un formulaire en ligne sur le site internet CSDM.

Attention :

- Vous devez avoir une adresse courriel valide pour finaliser votre demande en ligne.
- UN SEUL FORMULAIRE de demande d'admission par élève est accepté, qu'il soit rempli en ligne ou à l'école de quartier. Tous les formulaires supplémentaires seront rejetés.

-Le dossier d'un élève inscrit en ligne ne sera traité que sur présentation des [documents requis](#) par le titulaire de l'autorité parentale à [l'école de votre quartier](#).

Ordre de priorité des inscriptions reçues pendant la période officielle d'inscription, du 26 janvier au 6 février 2015 :

- En cas de surpopulation à l'école du quartier, les nouveaux élèves seront sélectionnés selon la proximité géographique de leur adresse de résidence. Le dossier des élèves qui ne pourront être acceptés sera acheminé par l'école de quartier vers une école avoisinante.
- Pour les élèves qui désirent s'inscrire dans une autre école que celle de leur quartier (en libre choix), la sélection se fera par tirage au sort, selon les places disponibles. Pour plus de détails, consultez la page [Libre choix](#).
- Les frères et sœurs (la fratrie) d'un élève déjà inscrit dans une école auront cependant priorité sur ces critères de sélection.

QUAND?

- Le jour: du 26 au 30 janvier et du 2 au 6 février (selon l'horaire de l'école)

. EN SOIRÉE:

LE LUNDI 26 JANVIER DE 17H À 20H

- En ligne: dès le 26 janvier sur le site internet CSDM.

Âge requis au 30 septembre 2015:

- 6 ans pour la première année
- 5 ans pour le préscolaire 5 ans
- 4 ans pour le préscolaire 4 ans – offert dans certaines écoles seulement.

Documents requis lors de l'inscription:

- Une preuve de l'adresse de votre domicile
- Élève né au Canada : original ou copie officielle de l'acte de naissance de l'enfant
- Élève né à l'étranger : carte de citoyenneté canadienne ou un certificat de citoyenneté ou carte de résident permanent ou fiche relative au droit d'établissement (IMM1000) ou confirmation de résidence permanente (IMM5292) **au nom de l'enfant.**



VISITES DE L'ÉCOLE

19 janvier	14h à 14h45
21 janvier	9h15 à 10h
26 janvier	18h à 18h45

- Vous devez appeler au secrétariat pour réserver votre place pour la visite de l'école (Madame Manette Charmant 514-596-5122 poste 8381).